CEPIM
Conseil & Formation
en Santé Sécurité au Travail

Programme F LmGerb4Cc A I - Edition du 17/07/2025

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 485

Initiale

Intra

OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'utilisation en sécurité des chariots à conducteur accompagnant - Gerbeur afin de se préparer aux tests d'évaluation théorique et pratique du CACES®.
Obtenir ses CACES® et autorisation de conduite (sous réserve de réussite aux tests)
La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.
Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.
Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).
Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R. 485 citée dans le titre de ce dossier.

Compétences visées

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire.
2. Connaitre la technologie des gerbeurs utilisés, l'alimentation en énergie électrique, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements de préhension ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
3. Identifier les différents types de gerbeurs, leurs caractéristiques et leurs capacités.
4. Comprendre les notions élémentaires de physique.
5. Connaitre et maitriser les conditions de stabilité des gerbeurs pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
6. Connaitre et maitriser les risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant.
7. Savoir exploiter les gerbeurs à conducteur accompagnant.
8. Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant;
9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du gerbeur.
10. Effectuer et maitriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du gerbeur à conducteur accompagnant, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
11. Vérifier l'état du gerbeur à conducteur accompagnant en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

PUBLIC

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle ce type d'équipement.
Accessibilité aux personnes en situation de handicap à la formation
Votre référent handicap au 01.56.88.29.71

MODALITÉS

Durée : 21 heures. Durée minimale proposée variable en fonction du nombre de stagiaires, de leur expérience et des catégories réalisées.

Nombre de participants de 6 à 12 participants maximum et 1 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 60 mois .

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

Être âgé d'au moins 18 ans
Être reconnu apte médicalement
Comprendre le français
Les stagiaires devront venir en formation munis de leurs EPI

Textes officiels

Art. R. 4323-55 & R. 4323-56 du Code du travail
Arrêté du 2 Décembre 1998
Circulaire DRT 99/7 du 15 Juin 1999
Décret n°2015-172 du 13 février 2015
Recommandation CNAM R.485

Nantes - Rennes - Vannes/Auray : contact@cepim.fr - Tél 02 97 59 11 11

Programme détaillé

1- Le cariste et la réglementation
- Définition du chariot
- Le conducteur
  - Autorisation de conduite
    - Équipement de protection individuelle
    - Les qualités d'un cariste
    - Les responsabilités du cariste

2- Les accidents du travail
- Définition réglementaire
- Les statistiques
- Les causes fréquentes d'accidents de chariot

3- La stabilité du Gerbeur
- Généralités
- Notions d'équilibre
- Le centre de gravité
- La plaque de charge

4- Les règles de conduite en sécurité
- La prise de poste
- Vérifications journalières du gerbeur
- Vérifications périodiques obligatoires
- Les règles d'utilisation

5- Les règles de stockage et de chargement
- La prise d'une charge au sol
- Le gerbage et le dégerbage en pile
- Le gerbage et le dégerbage en palettier
- Le chargement et déchargement de camion

6- Pratique du Chariot à conducteur accompagnant

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Moyens techniques

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Modalités d'évaluations

Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R. 485 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES).
Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
CACES®, attestation de formation et titre d'autorisation de conduite pré-rédigé adressés au signataire de la convention ou à son correspondant.

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr

Formation certifiante
RS6938 : Catégorie 2 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant d'hauteur de levée > 2,5 m
Code(s) NSF : 311u : Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage
Formacode(s) :
31795 : Sécurité manutention
31768 : Chariot automoteur
Date de l'enregistrement : 05-03-2025
Certificateur : Certificateur : INSTITUT NATIONALE DE RECHERCHE ET DE SECURITE
Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du code du travail